

CONVOCACTION à 14h00 Dans le Club, Début des matches au plus tard à **14h30**.**4 BILLES (de 0 à 1,99) : 50 points ou 40 reprises****Lieux :** 110 Rue Omer Ollivier, 59930 La Chapelle-d'Armentières

Tél 06 15 78 23 95

3 Rue Jules Ferry, 59940 Estaires

Tél 03 28 50 13 49



Poule 1 4 BILLES à La CHAPELLE					
1	CONDETTE Mateo	174583P	3	0,84	ESTAIRE
2	SKRZYPCZAK Paul	177890J	10	0,53	DENAIN
3	TOUZEAU Thomas	178566T	nc		La CHAPELLE

Poule 2 4 BILLES à La CHAPELLE					
1	WILLEMS Manoe	174105V	4	0,76	ESTAIRE
2	BOURLET Loïc	172636Y	6	0,57	DENAIN
3	KUYLLE Nathan	174327L	#	0,34	ESTAIRE

Poule 3 4 BILLES à La CHAPELLE					
1	BOQUET Oscar	172820Y	5	0,73	ESTAIRE
4	BOURLET Thibault	172636Y	8	0,68	DENAIN
5	YALCIN Tolunay	179309B	nc		La CHAPELLE

Poule 4-5 4 BILLES à ESTAIRES					
1	DUMONT Enya	168766R	1	1,06	La CHAPELLE
2	THILLET Nathan	173760V	2	0,91	La CHAPELLE
3	CAPPON Thomas	172822A	7	0,68	ESTAIRE
4	TISSERAND Celian	178226Z	9	0,65	ESTAIRE
5	FARDEL Nolhan	178235J	nc		ESTAIRE

Poule de 3 joueurs

1er tour : 2 contre 3

2e tour : 1 contre le perdant du 1 er tour

3e tour : 1 contre le vainqueur du 1er tour

*2 joueurs du même club se rencontrent au 1er tour***Poule de 5 joueurs :**1er Tour: Match A: 1 contre 5 match B: 2 contre 4 3 exempt2ème Tour: 3 contre Gagnant B perdant B contre gagnant A3ème Tour: 3 contre perdant A**Responsable format : Denis Hornain**

Tel 06 79 83 43 97

denis.hornain@orange.com**Bien vouloir retourner les résultats correctement complétés au Responsable Format sous 48 h****2 Poules de 2 (fusionnées en 1 poule de 4) :**

Les joueurs se rencontrent 2 fois

1^{er} tour : Les joueurs d'une même poule se rencontrent.2^{ème} tour : Les 2 gagnants se rencontrent sur le billard 1. Les 2 perdants se rencontrent sur le billard 2.Pour déterminer le 2^{ème} tour, en cas d'égalité au 1^{er} tour, les joueurs sont départagés à la série, puis à celui qui a commencé la partie (bille blanche).

Arbitrage assuré par le club organisateur, si les 2 poules de 2 sont initialement planifiées. Sinon arbitrage assuré dans la mesure du possible par le club, en dernier recours par auto-arbitrage : arbitrage assuré par adversaire du match en cours (Article 6.1.01 du Code Sportif FFB).

